

Communiqué de presse

Le 6 mai 2008

Il faut d'urgence un statut pour les médecins remplaçants

Jamais les jeunes médecins n'ont autant repoussé le moment de leur installation, allongeant de fait leur temps d'exercice en tant que remplaçants.

Autrefois période courte et hasardeuse, le remplacement devient aujourd'hui un mode d'exercice à part entière, que l'on pratique pendant près de 10 ans en moyenne. Le nombre de médecins remplaçants croît donc peu à peu, toutes spécialités confondues, atteignant environ 15.000 praticiens à présent, dont 10.000 médecins généralistes. Le corps des remplaçants est donc loin d'être marginal. Pourtant, ce mode d'exercice l'est, en raison d'un système de soins qui n'a pas su s'adapter.

En effet, le statut du médecin remplaçant est à ce jour inexistant, et ce dernier exerce durant des années, sans avoir aucun engagement réciproque clair avec l'assurance maladie.

De plus, il nous faut de toute urgence repenser les contours de cette activité, le seul exercice « en lieu et place » d'un médecin installé devenant trop limitant et archaïque.

Plutôt que de vouloir à tout prix forcer ces jeunes remplaçants à s'installer, alors que leur rôle est indispensable à la bonne continuité des soins, faisons évoluer le système afin de redéfinir les contours de cette activité, et donnons enfin un véritable statut aux médecins remplaçants !

C'est pourquoi la CSMF-Jeunes Médecins, premier syndicat poly-catégoriel de jeunes médecins, demande la mise en place au plus vite d'un groupe de travail sur le médecin remplaçant réunissant des représentants de la profession, du Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports et de l'UNCAM.